



**Groupe de travail spécial de la plate-forme
de Durban pour une action renforcée**

**Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme
de Durban pour une action renforcée sur la cinquième partie
de sa deuxième session, tenue à Bonn du 4 au 14 juin 2014**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	1–6	2
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	7–9	3
A. Adoption de l'ordre du jour	7	3
B. Organisation des travaux de la session	8–9	3
III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17 (Point 3 de l'ordre du jour).....	10–27	4
IV. Questions diverses (Point 4 de l'ordre du jour).....	28	7
V. Rapport sur la cinquième partie de la deuxième session (Point 5 de l'ordre du jour).....	29	7
VI. Suspension de la session	30–31	7
 Annexes		
I. Documents dont le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée était saisi à la cinquième partie de sa deuxième session		8
II. Notes informelles établies à l'intention du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée à la cinquième partie de sa deuxième session		9



I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La cinquième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée («le Groupe de travail spécial») s'est tenue à l'hôtel Maritim à Bonn (Allemagne), du 4 au 14 juin 2014, parallèlement aux quarantièmes sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)¹.

2. Les Coprésidents du Groupe de travail spécial, M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et M. Artur Runge-Metzger (Union européenne), ont annoncé la reprise de la deuxième session et ont ouvert la neuvième séance plénière le 4 juin. Ils ont souhaité la bienvenue à toutes les Parties et tous les observateurs. Ils ont aussi salué M^{me} Anna Serzysko (Pologne) en sa qualité de Rapporteuse du Groupe de travail spécial².

3. Les Coprésidents ont rappelé que, à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, les Parties étaient convenues d'accélérer la mise au point de l'accord de 2015 et l'exécution du plan de travail destiné à rehausser le niveau d'ambition des efforts d'atténuation³. Ils ont appelé l'attention des représentants sur les contributions des Groupes de travail II⁴ et III⁵ au cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, soulignant qu'il était urgent de mener une action renforcée afin de contenir la hausse de la température moyenne de la planète en dessous de 2 ou 1,5 °C et de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques.

4. Les Coprésidents ont aussi rappelé les principes fondamentaux qui guidaient les travaux du Groupe de travail spécial, à savoir que ce processus continuerait d'être impulsé par les Parties et de bénéficier des contributions des Parties, et que tous les résultats du processus reflèteraient les contributions des Parties.

5. Les Coprésidents ont invité la Secrétaire exécutive, M^{me} Christiana Figueres, à informer les représentants de l'organisation de la session supplémentaire du Groupe de travail spécial⁶, prévue du 20 au 25 octobre 2014 à Bonn. La Secrétaire exécutive a indiqué aux Parties que le secrétariat avait trouvé un lieu de réunion pour la session supplémentaire, mais que des fonds supplémentaires étaient nécessaires pour permettre la participation de tous les représentants des Parties remplissant les conditions requises. En outre, elle a rappelé aux États membres qu'il fallait financer les dépenses liées à l'appui technique que recevait le Groupe de travail spécial, compte tenu de la décision des Parties de ne pas inscrire ces dépenses dans le budget de base.

¹ Le rapport sur les première et deuxième parties de la deuxième session a été publié sous la cote FCCC/ADP/2013/2; les rapports sur la troisième et la quatrième parties de la deuxième session ont été publiés respectivement sous les cotes FCCC/ADP/2013/3 et FCCC/ADP/2014/1.

² Les membres du Bureau du Groupe de travail spécial ont été élus conformément aux dispositions figurant au paragraphe 7 du document FCCC/ADP/2012/2 et approuvées dans la décision 2/CP.18. Le Groupe de travail spécial a élu les membres actuels de son Bureau lors des deuxième et troisième parties de sa deuxième session, comme indiqué au paragraphe 6 du document FCCC/ADP/2013/2 et au paragraphe 5 du document FCCC/ADP/2013/3, respectivement.

³ Décision 1/CP.19, par. 1.

⁴ *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability*. Disponible à l'adresse <http://www.ipcc.ch/report/ar5/wg2>.

⁵ *Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change*. Disponible à l'adresse <http://www.ipcc.ch/report/ar5/wg3>.

⁶ FCCC/ADP/2013/3, par. 33.

6. Des déclarations ont été faites par les représentants de 15 Parties, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Union européenne et de ses États membres, du Groupe composite, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, des États d'Afrique, de l'Alliance des petits États insulaires, des pays les moins avancés, des pays en développement animés du même esprit, de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples, de la Ligue des États arabes, du groupe BASIC (Afrique du Sud, Brésil, Chine et Inde), de la Coalition des pays à forêts tropicales humides, du Système d'intégration de l'Amérique centrale et de l'Association d'États indépendants d'Amérique latine et des Caraïbes. En outre, des déclarations ont été faites au nom d'organisations non gouvernementales (ONG) représentant les milieux commerciaux et industriels, d'ONG représentant les agriculteurs, d'ONG représentant les peuples autochtones, d'administrations locales et d'autorités municipales, d'ONG représentant les syndicats, d'ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes et d'ONG représentant la jeunesse.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

7. Le Groupe de travail spécial a adopté l'ordre du jour de sa deuxième session à la première séance, le 29 avril 2013⁷.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

8. À la neuvième séance, le 4 juin, les Coprésidents ont appelé l'attention des représentants sur la note relative au déroulement de la cinquième partie de la session⁸, et ont décrit les dispositions prises compte tenu de l'organisation des travaux précédemment convenue par le Groupe de travail spécial ainsi que de ses mandats, notamment ceux que lui a confiés la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session⁹. L'organisation des travaux sur le point 3 de l'ordre du jour prévoyait la création d'un groupe de contact à la quatrième partie de la session¹⁰, la tenue de réunions d'information sur les travaux des organes subsidiaires et de réunions techniques d'experts et l'exécution d'activités de suivi connexes.

9. En outre, les Coprésidents ont informé les Parties de leur intention de tenir une réunion spéciale avec les observateurs pendant la session, réunion qui a eu lieu le 5 juin¹¹.

⁷ FCCC/ADP/2013/2, par. 8 et 9.

⁸ Publié sous la cote ADP.2014.4.InformalNote.

⁹ Décision 1/CP.19.

¹⁰ FCCC/ADP/2014/1, par. 19.

¹¹ Voir http://unfccc4.meta-fusion.com/kongresse/cop19/templ/play.php?id_kongresssession=8017&theme=unfccc.

III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17

(Point 3 de l'ordre du jour)

10. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point à ses neuvième et dixième séances, le 14 juin. Il a été saisi des documents FCCC/ADP/2014/1, FCCC/TP/2014/3 et Add.1, FCCC/ADP/2014/L.2, FCCC/ADP/2014/CRP.1 et FCCC/ADP/2014/CRP.2, ainsi que des notes informelles établies pour la cinquième partie de la session¹².

11. À la neuvième séance, les Coprésidents ont rappelé la création du groupe de contact sur le point 3 de l'ordre du jour mentionné au paragraphe 8 ci-dessus, dont le mandat était de mener ses travaux en fonction de l'ordre du jour arrêté d'un commun accord, notamment des deux secteurs d'activité du Groupe de travail spécial, et conformément à la pratique de la Convention.

12. À la lumière des mandats confiés au Groupe de travail spécial, les Coprésidents ont défini les objectifs fondamentaux des travaux du groupe de contact à la cinquième partie de la session, à savoir:

a) Poursuivre l'élaboration des éléments d'un projet de texte de négociation en vue de l'accord de 2015;

b) Avancer de manière notable dans la détermination des renseignements que les Parties communiqueront lorsqu'elles présenteront leurs contributions prévues déterminées au niveau national;

c) Faire progresser les travaux sur le niveau d'ambition à prévoir avant 2020:

i) Stimuler l'action sur le terrain pour remédier à l'écart d'ambition;

ii) Développer une compréhension commune des options qui s'offrent pour faire avancer ces travaux.

13. Les Coprésidents ont fait observer qu'en poursuivant ses travaux d'élaboration des éléments d'un projet de texte de négociation, le Groupe de travail spécial continuerait de s'en tenir au point de départ commun selon lequel l'accord de 2015 relèverait de la Convention et serait guidé par les principes de cette dernière et les travaux porteraient sur tous les éléments énoncés au paragraphe 5 de la décision 1/CP.17.

14. À la même séance, afin de faciliter les travaux du groupe de contact sur les éléments d'un projet de texte de négociation, les Coprésidents ont appelé l'attention des représentants sur la note contenant leurs réflexions sur la quatrième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial et sur son annexe, qui donne un aperçu des questions soulevées par les Parties et résume les points que les Coprésidents ont dégagés des vues exprimées et communiquées par les Parties au cours des négociations¹³.

15. Les Coprésidents ont également fait observer que de nombreuses activités présentant un intérêt pour les travaux du Groupe de travail spécial devaient se tenir pendant la cinquième partie de la session, notamment deux réunions ministérielles, et ont encouragé les représentants à participer à ces activités.

16. Afin de faciliter les travaux du groupe de contact à sa première réunion, tenue le 5 juin, les Coprésidents ont fait distribuer aux représentants un projet de texte sur les contributions prévues des Parties déterminées au niveau national dans l'optique de l'accord de 2015.

¹² La liste des notes informelles établie figure dans l'annexe II.

¹³ Publiée sous la cote ADP.2014.3.InformalNote.

17. Les Parties intéressées étaient encouragées à consulter le site Web de la Convention pour connaître les coordonnées des organisations compétentes et des organismes des Nations Unies en mesure de les aider à établir leurs contributions prévues déterminées au niveau national, conformément au paragraphe 2 d) de la décision 1/CP.19.

18. À ses réunions ultérieures, le groupe de contact, dans le cadre de ses travaux sur le secteur d'activité 1¹⁴, a essentiellement examiné les éléments figurant au paragraphe 5 de la décision 1/CP.17, les contributions prévues des Parties déterminées au niveau national et d'autres questions ayant trait à des éléments évoqués par les Parties, notamment l'évaluation, l'examen et le respect des dispositions ainsi que la structure de l'accord de 2015. Dans le cadre de ses travaux sur le secteur d'activité 2¹⁵, le groupe de contact s'est penché en particulier sur les moyens de reconnaître et d'encourager les progrès concernant le niveau d'ambition à prévoir avant 2020 et de renforcer le plan de travail destiné à rehausser le niveau d'ambition des efforts d'atténuation.

19. Outre le projet de texte mentionné au paragraphe 16 ci-dessus, les Coprésidents ont établi des documents de session afin de faciliter les travaux du groupe de contact et les ont mis à la disposition des représentants sur le site Web de la Convention avant la tenue des réunions¹⁶. Les Parties ont contribué activement aux travaux sur le point 3 de l'ordre du jour, notamment en soumettant des contributions qui faisaient état de leurs vues et de leurs propositions¹⁷.

20. Une réunion informelle s'est tenue le 12 juin afin de faire le bilan des progrès accomplis et d'envisager les solutions possibles. À cette réunion, le Président du SBI, M. Amena Yauvoli (Fidji), le Président du SBSTA, M. Emmanuel Dumisani Dlamini (Swaziland), et le Coprésident du Conseil du Fond vert pour le climat, M. Manfred Konukiewicz, ont informé les représentants des progrès accomplis dans les domaines présentant un intérêt pour les travaux du Groupe de travail spécial.

21. Dans le cadre de l'accélération de l'exécution du plan de travail destiné à rehausser le niveau d'ambition des efforts d'atténuation, comme l'a demandé le Groupe de travail spécial¹⁸, le secrétariat a organisé un forum sur les expériences et meilleures pratiques des municipalités et des collectivités territoriales dans les domaines de l'adaptation et de l'atténuation. Le forum s'est tenu le 10 juin et a été présidé par M^{me} Aisa Kirabo Kacyira, Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Au cours du forum, les Parties ont échangé les expériences et les meilleures pratiques des municipalités et des collectivités territoriales en vue de déterminer et d'exploiter les possibilités d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques, en vue de promouvoir l'échange d'informations et la coopération à titre volontaire¹⁹.

¹⁴ Le secteur d'activité 1 a trait aux questions mentionnées aux paragraphes 2 à 6 de la décision 1/CP.17.

¹⁵ Le secteur d'activité 2 a trait aux questions mentionnées aux paragraphes 7 et 8 de la décision 1/CP.17.

¹⁶ Les documents de session établis par les Coprésidents sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/8385.php>.

¹⁷ Les documents de session présentés par les Parties sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/8406.php>. Les communications des Parties sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/7398.php>.

¹⁸ FCCC/ADP/2013/3, par. 30 d), et décision 1/CP.19, par. 5 b).

¹⁹ Des renseignements complémentaires sur le forum sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/8169.php>.

22. Dans le cadre des travaux du Groupe de travail spécial sur l'examen technique des perspectives de mesures présentant un potentiel d'atténuation élevé, y compris celles ayant des retombées bénéfiques sur l'adaptation et le développement durable, conformément au paragraphe 5 a) de la décision 1/CP.19, les réunions ci-après ont été organisées pendant la cinquième partie de la session:

a) Une réunion technique d'experts sur l'environnement urbain, facilitée par M. Brian Kilkelly (World Cities Network), tenue le 10 juin²⁰;

b) Une réunion technique d'experts sur l'aménagement du territoire, facilitée par M. Tony Simons (Centre international pour la recherche en agroforesterie), tenue le 11 juin²¹.

23. Une réunion a aussi eu lieu le 12 juin afin de faciliter le suivi des réunions techniques d'experts tenues pendant la quatrième partie de la session sur l'exploitation des possibilités d'atténuation découlant des énergies renouvelables²² et sur l'amélioration de l'efficacité énergétique²³ dans la période antérieure à 2020.

24. À la dixième séance, les Coprésidents ont fait observer qu'au cours de la session, le Groupe de travail spécial avait fait des progrès notables, en particulier dans les domaines suivants: élaboration des éléments de l'accord de 2015, détermination des renseignements que les Parties communiqueront lorsqu'elles présenteront leurs contributions prévues déterminées au niveau national et avancement des travaux sur les mesures à prendre avant 2020. Les Coprésidents ont aussi noté que le Groupe de travail spécial devait encore surmonter un certain nombre d'obstacles importants.

25. Les Coprésidents ont noté qu'une intensification des négociations sur la base des contributions des Parties avait été vivement réclamée et que les Parties avaient demandé aux Coprésidents de les aider en orientant les négociations. Compte tenu des demandes formulées par les Parties, les Coprésidents ont entrepris de faciliter les préparatifs de la sixième partie de la session en établissant les documents suivants:

a) Une note contenant leurs réflexions sur la cinquième partie de la session²⁴;

b) Un document officieux présentant, sous forme de points, les vues et les propositions des Parties tirées des déclarations, interventions, communications et autres contributions des Parties, y compris des documents de séance, sur les éléments d'un projet de texte de négociation en vue de l'accord de 2015²⁵;

c) Un projet de texte révisé sur les contributions prévues des Parties déterminées au niveau national dans le cadre de l'accord de 2015²⁶;

d) Un projet de texte sur l'accélération de la mise en œuvre d'une action renforcée dans le domaine climatique avant 2020²⁷;

e) Une note relative au déroulement de la sixième partie de la session qui contient une proposition concernant l'organisation des travaux²⁸.

²⁰ Voir <http://unfccc.int/8170.php>.

²¹ Voir <http://unfccc.int/8171.php>.

²² Voir <http://unfccc.int/8112.php>.

²³ Voir <http://unfccc.int/8113.php>.

²⁴ Publiée sous la cote ADP.2014.5.InformalNote.

²⁵ Publié sous la cote ADP.2014.6.NonPaper et Corr.1.

²⁶ Publié sous la cote ADP.2014.7.DraftText.

²⁷ Publié sous la cote ADP.2014.8.DraftText.

²⁸ À paraître.

26. Les Coprésidents ont aussi annoncé leur intention de tenir des réunions techniques d'experts sur les mesures relatives aux gaz à effet de serre autres que le CO₂, ainsi que sur le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, pendant la sixième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial, et de consacrer le temps nécessaire aux mesures de suivi appropriées dans les domaines qui ont été abordés par les réunions techniques d'experts au cours des sessions précédentes.

27. À la même séance, les Coprésidents ont rappelé que les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs pouvaient soumettre des contributions au Groupe de travail spécial, celui-ci les ayant invitées à communiquer avant chaque session des informations, des observations et des propositions relatives à ses travaux²⁹.

IV. Questions diverses

(Point 4 de l'ordre du jour)

28. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point de l'ordre du jour à sa neuvième séance. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

V. Rapport sur la cinquième partie de la deuxième session

(Point 5 de l'ordre du jour)

29. À sa dixième séance, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté le projet de rapport sur la cinquième partie de sa deuxième session³⁰. À la même séance, sur proposition des Coprésidents, il a autorisé la Rapporteuse à achever le rapport sur la cinquième partie de la session avec le concours du secrétariat et en suivant les indications des Coprésidents.

VI. Suspension de la session

30. À sa dixième séance, le Groupe de travail spécial a souscrit à la proposition des Coprésidents de suspendre la deuxième session et de la reprendre le 20 octobre 2014 à Bonn.

31. À la même séance, les Coprésidents du Groupe de travail spécial ont remercié les Parties pour leurs travaux et leur soutien et ont prononcé la suspension de la deuxième session du Groupe de travail spécial.

²⁹ FCCC/ADP/2012/3, par. 22.

³⁰ Adopté sous la cote FCCC/ADP/2014/L.2.

Annexe I

Documents dont le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée était saisi à la cinquième partie de sa deuxième session

Documents établis pour la cinquième partie de la session

FCCC/TP/2014/3 et Add.1	Updated compilation of information on mitigation benefits of actions, initiatives and options to enhance mitigation ambition
FCCC/ADP/2014/L.2	Projet de rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la cinquième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 4 au 15 juin 2014
FCCC/ADP/2014/CRP.1	Submission from the Like-minded Developing Countries
FCCC/ADP/2014/CRP.2	Submission from the Like-minded Developing Countries

Autres documents disponibles

FCCC/CP/2013/10 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-neuvième session, tenue à Varsovie du 11 au 23 novembre 2013
FCCC/CP/2012/8 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-huitième session, tenue à Doha du 26 novembre au 8 décembre 2012
FCCC/CP/2011/9 et Add.1 et 2	Rapport de la dix-septième session de la Conférence des Parties, tenue à Durban du 28 novembre au 11 décembre 2011
FCCC/ADP/2014/1	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la quatrième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 10 au 14 mars 2014
FCCC/ADP/2013/3	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la troisième partie de sa deuxième session, tenue à Varsovie du 12 au 23 novembre 2013
FCCC/ADP/2013/2	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur les première et deuxième parties de sa deuxième session, tenues à Bonn du 29 avril au 3 mai 2013 et du 4 au 13 juin 2013

Annexe II

Notes informelles établies à l'intention du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée à la cinquième partie de sa deuxième session

ADP.2014.4.InformalNote	Scenario note on the fifth part of the second session of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action. Note by the Co-Chairs
ADP.2014.3.InformalNote	Reflections on progress made at the fourth part of the second session of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action. Note by the Co-Chairs
